ÉCOLE DES GENS

Fiche d'inscription Rentrée 2021-2022

COURS ADULTES

Photo

NOM : ..... **Prénom** : ..... **Date de naissance** ...../...../.....

Tel. : ...../...../...../...../..... **Mail** : .....@.....

Adresse : ..... **Code postal** : .....

Ville : .....

Profession (facultatif) : .....

Problème éventuel à nous signaler : .....

Comment nous avez-vous connu ? : .....

Cours souhaité(s)

Pratique du Théâtre débutant (1h30)

- ☐ **Lundi 18h30-20h**
- ☐ **Lundi 20h10-21h40 : en LSF !**
- ☐ **Mardi 20h15-21h45**
- ☐ **Mercredi 20h35-22h05**

Pratique de l'Impro débutant (1h30)

- ☐ **Mardi 20h45-22h15**
- ☐ **Mercredi 18h30-20h**

Pratique du Théâtre intermédiaire (2h)

- ☐ **Lundi 18h-20h**
- ☐ **Mercredi 18h30-20h30**
- ☐ **Jeudi 20h10-22h10**

Pratique de l'Impro intermédiaire (2h)

- ☐ **Lundi 20h10-22h10 avec Paul (complet)**
- ☐ **Lundi 20h10-22h10 avec Nicolas Foucher**
- ☐ **Mardi 18h40-20h40**

Pratique du Théâtre confirmé (2h)

- ☐ **Lundi 20h10-22h10**

Pratique de l'Impro confirmé (2h)

- ☐ **Lundi 18h-20h**
- ☐ **Mercredi 20h10-22h10**

Cours Clown

- ☐ **Un dimanche par mois 10h-18h**

Audition ACI 1ère année

- ☐ **Auditions le 11 septembre 10h-18h**
  Cours de 19h à 22h le mardi

ACI 3

- ☐ **Cours de 19h30 à 22h30 le jeudi**

ACT 2

- ☐ **Cours de 19 à 22h le mercredi**

Pour une inscription complète **(je note que je ne pourrai commencer les cours qu'une fois mon dossier complet)**

- ◊ Dossier rempli et signé (3 pages)
- ◊ Photo
- ◊ Paiement complet (voir modalités avec l'administration)
- ◊ Envoi à : École des Gens, 45 rue Nicolas Chorier, 38000 Grenoble, ou à contact@ecoledesgens.com

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé à l'administration

- ☐ **Fiche d'inscription remplie**
- ☐ **Règlement intérieur signé**
- ☐ **Photo reçue**
- ☐ **Paiement complet**

N°adhérent : _____

INFOS COVID-19

En fonction des consignes sanitaires en vigueur, les cours peuvent se dérouler avec le port du masque obligatoire.
À ce jour, l'école est concernée par le pass sanitaire en raison de sa capacité d'accueil de plus de 50 personnes. L'accès à l'école dès les cours d'essai sera donc soumis à la présentation d'un pass sanitaire valide pour les personnes de plus de 18 ans et pour les personnes de plus de 12 ans à partir du 30 septembre. Cela peut être amené à évoluer selon les consignes gouvernementales.

Merci d'indiquer votre choix :

En cas de confinement impliquant l'interruption des cours en présentiel, je souhaite :

☐ Continuer les cours en visio

☐ Être remboursé* intégralement au *prorata temporis*, sans possibilité de revenir une fois les cours repris
** le remboursement ne concerne pas l'adhésion annuelle de 20 euros à l'association.*

Signature :

Fait à :

Le :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES GENS

1 – **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

1.1 – INSCRIPTIONS

- Les parcours Pratique adulte (Théâtre, Impro ou Clown) et les cours enfants et ados :

Les inscriptions se font de juin à octobre, en fonction des places disponibles. L'âge minimum requis est de 18 ans pour les adultes et de 7 ans pour les enfants. L'inscription est validée après réception de la fiche d'inscription et du règlement intérieur signé, du paiement du tarif correspondant à l'enseignement choisi, du chèque de l'adhésion annuelle, de la photo de l'élève ainsi qu'après confirmation de l'administration.

- Les parcours AC (Théâtre ou Impro) :

Les candidatures se font de juin à septembre. L'âge minimum requis est de 18 ans. L'inscription se fait sur dossier (fiche d'inscription, règlement intérieur, photo et lettre de motivation), puis sur audition et entretien. L'admission est validée après réussite des 2 tours, et dès réception du chèque de l'adhésion annuelle et du paiement correspondant.

- La formation professionnelle ACT PRO :

Les candidatures peuvent être envoyées de février à août, par courrier postal ou électronique. Un dossier complet comprend une fiche de renseignements, le règlement intérieur signé, une lettre de motivation, un certificat médical, un justificatif d'un an de pratique de la scène et une photo. Si le dossier du candidat est retenu, une audition et un entretien sont programmés. L'admission est validée après réussite des 2 tours (audition et un stage), et dès réception du chèque d'adhésion annuelle. Un contrat de formation professionnelle est ensuite établi entre les deux parties, contenant lui-même les dispositions propres à la formation.

1.2 – COTISATION LES GENS DU BITUME

- Droit d'entrée : une adhésion de 20€ (vingt euros) est ajoutée au premier règlement (séparément), faisant de vous un membre de l'association. Les droits d'entrée sont exigibles dès l'agrément des nouveaux membres par la direction de l'association. L'adhésion entraîne la création d'une carte d'adhérent nominative.

- Cotisations : les cotisations sont exigibles le 19/09 (dix-neuf septembre) de chaque année scolaire, sur appel du trésorier. Pour les nouveaux membres, elles sont exigibles dès leur agrément pour le montant total d'une année entière. Le non-paiement de la cotisation survenu 3 mois après la date d'exigibilité du règlement entraîne la démission présumée du membre qui ne l'a pas versée. Toutefois, ce dernier reste redevable de cette somme envers l'association.

1.3- DÉMISSION – EXCLUSION

- La démission doit être adressée au président de l'association Les Gens du Bitume par lettre recommandée ou remise en main propre. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire, ne peut être rétractée et ne nécessite aucune acceptation de la part de la direction de l'association.

- L'exclusion d'un membre peut être prononcée par la direction de l'association pour tout motif grave. Les points suivants constituent un tel motif : la non-participation à plus de 5 activités de l'association sans justification, tout manquement à l'honneur et à la probité et tout comportement préjudiciable aux intérêts de l'association. En tout état de cause, l'intéressé doit être informé des faits qui lui sont reprochés, de la sanction encourue et invité à présenter sa défense devant la direction de l'association. À cette fin, il doit au moins un mois avant, être convoqué, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre, avec indication de la mise à l'ordre du jour de la réunion de son éventuelle sanction.

2 – **MODALITÉS DE PAIEMENT**

2.1 – MODALITÉS

L'inscription est nominative. Chaque année commencée est due dans son intégralité. Le paiement en plusieurs fois est possible jusqu'à dix fois ; toutefois, le paiement en plusieurs fois ne peut être assimilé à une possibilité de stopper les paiements. Tous les parcours bénéficient d'un délai de rétraction de 14 jours (10 pour ACT PRO) à compter de la date de la signature du dossier d'inscription. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne saura être exigible.

2.2 – MODES DE PAIEMENT

Le paiement se fait par chèque, chèques vacances, espèces ou virement bancaire, à l'exclusion de tout autre mode de paiement. Les chèques sont établis à l'ordre : Les Gens du Bitume.

2.3 – INDIVISIBILITÉ

- L'engagement d'inscription est ferme et définitif, et est donné par l'élève pour la durée totale prévue de l'enseignement.

- Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou tout autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

3 – **ENGAGEMENT DE L'ÉLÉVE**

3.1 – ENGAGEMENT MORAL

L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur des salles de répétition accueillant les cours tout au long de l'année. La direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuirait à la progression et au déroulement des cours. Un tel comportement constitue une faute grave, motif d'exclusion défini dans l'article 1.3.

3.2 – ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

L'élève s'engage à être assidu et ponctuel au(x) cours choisi(s) pour la totalité de l'année scolaire. Toute absence non justifiée d'un élève à plus de 5 séances consécutives vaut pour motif d'abandon qui pourra conduire à l'exclusion de celui-ci après décision de l'organe de direction –cf. article 1.3 des modalités d'exclusion. La place de l'élève sera considérée comme vacante et aucun remboursement ne sera exigible. Toute absence prévue doit être indiquée au professeur ou à l'administration.

3.3 – RESPECT DES LOCAUX

L'élève s'engage à respecter le matériel et les locaux. Il est responsable du rangement et de la propreté des lieux après chaque cours ou répétitions. Toute dégradation sera passible d'exclusion.

4 – **ÉLÈVES MINEURS**

4.1 – RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de l'école seulement pendant les heures de cours et dans l'enceinte de l'école. Les parents ou accompagnateurs doivent déposer l'élève aux heures prévues à cet effet ainsi que vérifier par eux-mêmes la présence du professeur.

Chaque parent désirant autoriser son enfant à sortir sans leur présence devra en faire part à l'école en début d'année scolaire, et signer une décharge.

4.2 – RÉCUPÉRATION DES ÉLÈVES

Les élèves mineurs doivent être récupérés par au moins un de leurs parents ou une personne mandatée, dans les locaux et aux heures prévues à cet effet. Le retard éventuel de récupération de l'élève pouvant gêner le déroulement des autres cours, les parents doivent respecter les horaires de récupération.

5 – **CONDITIONS**

5.1 – PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions des "anciens élèves" garantissent la priorité pour une inscription.

5.2 – COURS D'ESSAI

Avant toute inscription, il est possible à tout futur élève de participer à un cours d'essai, sans aucun engagement ni paiement. Le cours d'essai ne saurait en aucun cas engager le futur élève à s'inscrire pour l'année ni lui assurer une place disponible dans ce cours.

5.3 – COURS OPTIONNELS

Les élèves adultes le souhaitant ont la possibilité de participer aux cours optionnels. Chaque élève doit s'inscrire au moins une semaine avant le cours. Des fournitures exceptionnelles peuvent être demandées aux participants. Le coût de ces fournitures est à charge du participant.

5.4 – NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

Dans le cas où un cours ou un stage ne pourrait être maintenu du fait d'un nombre insuffisant de participants, Les Gens du Bitume remboursera la totalité des sommes versées aux participants déjà inscrits. En aucun cas cette annulation de cours ou de stage ne pourrait faire l'objet d'un dédommagement.

6 – **ASSURANCE**

6.1 – RESPONSABILITÉ CIVILE

Chaque élève doit être en mesure de justifier d'une assurance de responsabilité civile sur toute la durée des cours le concernant. Les Gens du Bitume décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de tout objet personnel.

6.2 – CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le règlement des consignes de sécurité sera distribué à chacun en début de période ; chaque élève sera informé(e) oralement en début d'année des consignes de sécurité et devra les respecter.

7 –**DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES**

7.1 – COMMUNICATION

Chaque adhérent(e) autorise tacitement l'association Les Gens du Bitume à photographier, filmer et diffuser des extraits photos ou vidéos de ses cours ainsi que des spectacles de fin d'année, dans le respect et l'intégrité de la vie privée, et dont l'objet est le suivant : « communication et promotion des activités théâtrales de l'association sur quelque support que soit (site web, réseaux sociaux, plaquettes publicitaires papier…) ».

7.2 – INFORMATIONS PERSONNELLES

Les Gens du Bitume enregistre les données de l'élève concernant son identité dans le cadre de son inscription à l'École. Les données restent dans la base informatique de l'association et ne sont en aucun cas revendues ou diffusées à des tiers. Conformément à la loi et en application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, les informations recueillies peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès des Gens du Bitume.

En signant ce présent règlement, je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association dont il m'a été remis un exemplaire et m'engage à respecter le règlement intérieur en toutes ses dispositions.

Nom et Prénom de l'élève :
Nom et Prénom du signataire :

Fait à le

Signature :